

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 mai 2024

ORIENTATION POUR LA SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET
RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2600)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

SOUS-AMENDEMENT

N° 5281

présenté par
M. Lamirault

à l'amendement n° 3952 de M. Alfandari

ARTICLE PREMIER

Après l'alinéa 11, insérer l'alinéa suivant :

« 5° *bis* En orientant les politiques alimentaires dans le respect de la stratégie nationale pour l'alimentation, la nutrition et le climat définie au III de l'article L. 1, et de la stratégie nationale biodiversité ; ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Identique à la rédaction issue de la CAE